

COMMUNIQUÉ de l'Union Départementale des syndicats CGT des Alpes-maritimes

INCENDIES : LE DÉVOUEMENT DES POMPIERS NE PEUT PLUS COMPENSER LE MANQUE DE MOYENS

L'Union départementale CGT des Alpes-Maritimes adresse son soutien total aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, aux personnels administratifs et techniques des SDIS, aux agents de la Sécurité civile, aux personnels des collectivités territoriales et à l'ensemble des services publics mobilisés face aux incendies.

Nous saluons leur courage, leur professionnalisme et leur engagement pour protéger les populations, les habitations, les forêts et les territoires, parfois au péril de leur santé et de leur vie. Nos pensées vont aux pompiers décédés ou blessés depuis le début de l'été, ainsi qu'à leurs familles, à leurs proches et à leurs collègues.

Mais derrière les hommages, les visites officielles et les discours prononcés après chaque catastrophe, une réalité demeure : les pompiers ne manquent ni de courage ni d'engagement. Ce sont les moyens humains et matériels qui leur manquent.

Depuis plus d'une décennie, les gouvernements successifs ont fait le choix de réduire les dépenses publiques, de supprimer des emplois, de limiter les recrutements et de reporter les investissements indispensables. Les services départementaux d'incendie et de secours, comme l'ensemble des services publics chargés de protéger la population, ont été progressivement fragilisés.

Le manque d'effectifs est devenu structurel. Des agents sont rappelés sur leurs repos, les recrutements de pompiers professionnels restent insuffisants et les difficultés rencontrées par les pompiers volontaires pèsent sur les capacités d'intervention. Dans le même temps, les matériels vieillissent, les véhicules spécialisés sont en nombre insuffisant et la flotte aérienne de lutte contre les incendies reste trop limitée ou indisponible faute d'entretien et de pièces de rechange.

Le dérèglement climatique était connu et annoncé

La multiplication des canicules, des sécheresses et des incendies d'une intensité exceptionnelle n'est pas une surprise. Depuis des années, les personnels, leurs organisations syndicales et la communauté scientifique alertent sur les conséquences du dérèglement climatique et sur la nécessité de renforcer les dispositifs de prévention et de secours.

Ces alertes n'ont pas été entendues. Au lieu d'anticiper, les gouvernements ont poursuivi une politique de gestion à court terme, marquée par l'austérité et la recherche permanente d'économies sur les services publics.

Cette situation n'est donc pas une fatalité. Elle est aussi le résultat de choix politiques et budgétaires. Lorsqu'il s'agit de renforcer les dépenses militaires ou les dispositifs de maintien de l'ordre, les financements sont trouvés. Lorsqu'il faut recruter des pompiers, entretenir les véhicules, moderniser les équipements, protéger les forêts ou renforcer les hôpitaux, l'État invoque les contraintes budgétaires.

La Sécurité civile ne peut plus être considérée comme une variable d'ajustement budgétaire. La première responsabilité de l'État est de protéger la population.

L'Union départementale CGT des Alpes-Maritimes exige :

- un financement national renforcé, durable et garanti des SDIS, afin que leur fonctionnement ne dépende plus principalement des capacités financières inégales des collectivités territoriales,
- le recrutement immédiat de sapeurs-pompiers professionnels et de personnels administratifs et techniques en nombre suffisant,
- le renouvellement et l'augmentation du nombre de véhicules de lutte contre les incendies, ainsi que la fourniture d'équipements de protection adaptés, notamment contre les fumées et les particules fines,
- la modernisation et la disponibilité permanente d'une flotte aérienne publique adaptée aux conséquences du dérèglement climatique,
- la libération obligatoire et automatique des sapeurs-pompiers volontaires par leurs employeurs lorsqu'ils sont mobilisés sur des interventions,
- le renforcement des moyens consacrés à la prévention, à l'entretien des forêts et à la protection des populations, notamment pour l'ONF, l'OFB, les services de l'État, les collectivités territoriales et les établissements de santé,
- une protection effective des salarié·es exposé·es aux fortes chaleurs, aux fumées et aux particules fines, pouvant aller jusqu'à l'arrêt des activités dangereuses, sans aucune perte de salaire.

Le prochain budget de l'État ne peut pas être un nouveau budget d'austérité. Chaque euro économisé aujourd'hui sur la prévention, la Sécurité civile et les services publics se traduira demain par des conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques encore plus lourdes.

L'engagement et le sens du service public des agents ne peuvent pas éternellement compenser les insuffisances de l'État.

Les pompiers n'ont pas besoin de discours ou de remerciements supplémentaires. Ils ont besoin d'effectifs, de matériels et de financements à la hauteur de leurs missions.

L'Union départementale CGT des Alpes-Maritimes leur adresse sa solidarité, son profond respect et son soutien indéfectible.

À Nice, le 29 juillet 2026